

Max MATHIASIN

Député de la Guadeloupe
3^e circonscription

13 novembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Demande de levée d'immunité parlementaire Max Mathiasin réagit

Hier, mardi 12 novembre 2019, le député Max Mathiasin a appris par un appel téléphonique émanant d'un journaliste que les autorités judiciaires avaient introduit une demande de levée de son immunité parlementaire découlant d'une affaire de détournement de fonds présumé à la caisse des écoles de Pointe-à-Pitre dont il a assuré la direction d'avril 2003 à mai 2016.

Max Mathiasin tient dans cette affaire à porter à la connaissance de la population qu'en vertu des articles R. 1617-1 à R. 1617-18 du code général des collectivités territoriales, il existe une régie de recettes et de dépenses à la caisse des écoles de Pointe-à-Pitre comme dans tout établissement public de ce type.

En vertu de ces dispositions réglementaires, pendant toute la période où il a exercé la fonction de directeur de cette structure, comme dans toutes ses fonctions, il s'est astreint au respect le plus strict de loi. Jamais il n'a eu à percevoir, à manipuler, à compter la moindre somme d'argent.

Le député Mathiasin souligne qu'il s'est toujours tenu à la disposition des enquêteurs pour leur apporter tous les éclaircissements nécessaires ou de nature à exprimer la vérité.

Max Mathiasin précise que, face à cette procédure qui s'apparente à une tentative d'intimidation, il continuera à accomplir sa mission de parlementaire pour la défense des intérêts de la population, de la Guadeloupe et des Guadeloupéens.

Contact Presse

Guadeloupe, Mme Yaëlle PAGESY : 07 86 04 39 22 – Yaelle.Pagesy@clb-an.fr

Paris, Mme Laurence de SAINT SERNIN : 06 70 89 09 78 – laurence.desaint-sernin@clb-an.fr